

FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES 

EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES 

الفيدرالية الاورو متوسطية ضد الإختفاء القسري 



Communication urgente – Disparitions forcées en Syrie

3 mai 2018

La FEMED a été informée des disparitions de M. Mohammed Niamat Majid Daoud, Secrétaire du Parti démocratique-égalitaire kurde en Syrie et de M. Faysal Abdedelkrim Youssef coordinateur du Parti démocratique-progressiste kurde, tous deux membres du Conseil national kurde (CNK).

M.MOHAMMAD NIAMAT MAJID DAOUD

Dans la soirée du 14 avril 2018, dans les alentours de Gharba (Kamechlie, Al Hasakah, Syrie Nord – Est), une patrouille armée appartenant aux forces d'autodéfense d'Assayech, ont fait irruption chez l'activiste kurde M. Mohammad Niamat Majid Daoud, secrétaire du Parti démocratique-égalitaire kurde en Syrie et membre de la présidence du Conseil national kurde en Syrie. Il a été enlevé et emmené dans l'un des centres de détention des forces d'autodéfense. Il souffre de plusieurs problèmes de santé et a besoin d'un suivi médical quotidien.

Il est à noter que M. Mohammed Niamat Majid Daoud (dont la mère est Rabia) est né en 1955. Il est marié et père de quatre enfants et détient une licence en sciences mathématiques. Il est Secrétaire General du Parti démocratique-égalitaire kurde et membre de la présidence du Conseil national kurde en Syrie.

M. FAYSAL ABDELKRIM YOUSSEF

Selon les informations fournies par sa famille, M. Faysal Abdedelkrim Youssef a été enlevé dans la soirée du 2 avril 2018, dans la zone du quartier Ouest de la ville de Kamechlie Al Hasakah au nord est de la Syrie. Un groupe d'hommes cagoulés armés utilisant trois voitures et appartenant aux forces d'autodéfense Assayech, sont entrés chez l'activiste kurde M. Fasal Abdedelkrim Youssef, coordinateur du Parti démocratique-progressiste kurde en Syrie et membre de la présidence du Conseil national kurde en Syrie. Il a été conduit de force dans l'un des centres de détention des forces d'autodéfense. De part ses différents problèmes de santé, il a besoin de soins et d'un suivi médical quotidien.

M. Faysal Abdedelkrim Youssef (dont la mère est Khadija) est né en 1954, marié et père de huit enfants. Il est titulaire d'une licence en sciences humaines section philosophie.

Nous exprimons notre inquiétude et nos craintes pour la vie de M. Mohammed Majid Daoud et M. Faysal Abdedelkrim Youssef. Leur disparition forcée et leur détention arbitraire font peser une grave menace sur leur sécurité.

L'enlèvement et la disparition forcée constituent une violation flagrante à toutes les lois et une atteinte aux traités de protection des droits de l'Homme au niveau régional comme international. La détention arbitraire constitue une grave menace à la vie, et une violation flagrante des lois de la communauté internationale notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en particulier les articles (9, 14, 19, 21 et 22).

Aux côtés des associations de défense des droits de l'Homme en Syrie, nous lançons un appel urgent aux organes de l'autogestion et aux forces Assayech. Nous demandons la vérité sur le sort des disparus et leur libération immédiate. Nous appelons les organes d'autodéfense et les forces Assayech à mettre fin aux arrestations et aux détentions extrajudiciaires, lesquelles constituent une violation flagrante des droits et libertés fondamentaux garantis par les conventions et accords internationaux. Nous exprimons notre profonde préoccupation quant à l'utilisation de la torture et aux traitements portant atteinte à la dignité des victimes.

Nous exigeons la libération immédiate de toutes les victimes de détention arbitraire, détenus sans avoir commis d'infractions reconnues pénalement, et sans avoir eu accès à un procès équitable conforme aux normes et principes des Nations Unies (principes de base sur l'indépendance du pouvoir judiciaire de 1985 ; lignes directrices sur le rôle des procureurs de 1990 ; recommandations établies lors de la 84^e session du Comité des droits de l'homme de Juillet 2005 ; garanties juridiques fondamentales pour les détenus, notamment le paragraphe 9, qui insiste sur les garanties juridiques dès le début de la détention, notamment un accès immédiat à un avocat et à un examen médical indépendant, la mise au courant de la famille, l'accès aux informations concernant leurs droits et chefs d'accusation, et la comparution devant un juge dans un délai conforme aux normes internationales.

Ces informations nous ont été transmises par les organisations suivantes :

- 1) L' Organisation nationale des droits de l' homme en Syrie.
- 2) Le Comité kurde pour les droits de l' homme en Syrie (RASID).
- 3) L'Organisation arabe des droits de l' homme en Syrie
- 4) L'Organisation des droits de l' homme en Syrie – (MAF)
- 5) L'Organisation de défense des détenus d'opinion en Syrie (RWANKA)
- 6) L'Organisation kurde pour les droits de l' homme en Syrie (DAD)
- 7) Le Comité pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l' homme en Syrie (LDH)

La FEMED s'associe aux organisations de défense des droits de l'Homme en Syrie pour dénoncer et condamner dans les termes les plus forts les disparitions forcées et appeler l'opinion publique internationale à se mobiliser pour mettre fin à ces atteintes graves aux droits de l'Homme.